

DEC220914DR01

Décision portant nomination de M. Renaud Riva aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif - MOY100 ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 07/07/2021 ;

Considérant que M. Renaud RIVA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon les 1, 2, 3, 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Renaud Riva, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif, à compter du 07/07/2021.

M. Renaud Riva exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Renaud Riva, est placé sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 : la présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **17 FEV. 2022**

La Déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale

et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

François VALES